

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. DÉFINITION : SERVICES SOUS CONTRAT

Le terme "Service sous Contrat" désigne toute prestation de services relative, notamment, à l'assistance, l'ingénierie, les essais et autres services d'analyse plus amplement spécifiés sur le bon de commande du Client tel qu'accepté par D2S International. Le bon de commande du Client, ainsi que les offres formulées par D2S International portent uniquement sur les prestations de services et n'impliquent pas la vente ou la mise à disposition du matériel technique ou scientifique.

2. ACCEPTATION DES COMMANDES

D2S International peut accepter ou refuser les commandes. Les commandes du Client impliquent l'acceptation des présentes conditions générales par le Client. Un contrat se réalise uniquement après acceptation des commandes par D2S International. Le Client fait preuve de l'acceptation ou du refus par écrit. D2S International se réserve le droit de modifier ou de supprimer ses offres, jusqu'au moment de la réception des commandes du Client.

3. PRIX, CONDITIONS DE PAIEMENT ET PÉNALITÉS DE RETARD

Les Services sous Contrat seront facturés au Client conformément l'offre formulée par D2S International. En cas de déviations importantes par rapport aux services prévus, le Client recevra une offre rectifiée.

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables dans les 30 jours qui suivent la date de la facturation. Si le Client ne paie pas dans le délai de paiement convenu ou, à défaut, dans le délai de paiement légal, D2S International a le droit à partir du jour suivant, à plein droit et sans mise en demeure, au paiement d'un intérêt au taux d'intérêt de référence augmenté de 7 points de pourcentage et arrondi au demi-point de pourcentage supérieur.

Le taux d'intérêt de référence est celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération principale de refinancement la plus récente tel que défini par la loi du 2 août 2002.

En plus, lorsque le Client ne paie pas dans le délai de paiement convenu ou, à défaut, dans le délai de paiement légal, D2S International est en droit, sans préjudice de son droit au remboursement des frais judiciaires conformément aux dispositions du Code judiciaire, de réclamer au Client un dédommagement raisonnable pour tous les frais de recouvrement pertinents encourus par suite du retard de paiement, comme fixé par le Roi.

Ce dédommagement correspond à la perte subie par D2S International et les frais administratifs à cet égard. L'acceptation ou la signature par le Client des documents commerciaux, lors de la commande ou après, n'implique pas un refinancement, ni une modification ou renonciation des présentes conditions générales.

4. DÉLAIS - FORCE MAJEURE

Les délais indiqués au contrat sont donnés à titre purement indicatif. Les délais courent à partir de la date à laquelle D2S International a confirmé la commande du Client, ou à la date à laquelle D2S International a reçu du Client les informations, le matériel et les pièces nécessaires pour accomplir les Services sous Contrat, selon ce qu'est intervenu le plus tard.

a. Sont considérées comme force majeure des événements qui se produisent après la conclusion de l'accord et qui empêchent sa mise en œuvre telle qu'arrêts de travail, incendie, mobilisation, saisie, embargo, interdiction de transfert de devises, insurrection, pénurie des transports, pénurie générale des matières premières, restriction à l'emploi d'énergie, tout se produisant indépendamment de la volonté des parties. Cette énumération est non limitative et simplement exemplative.

b. La partie qui invoque une force majeure doit immédiatement et par écrit avertir l'autre partie du début ainsi que de la fin de la force majeure.

c. La manifestation d'un de ces événements prolonge les délais d'une durée égale à celle de l'événement survenu.

d. Si par conséquent d'un tel événement l'exécution du contrat dans un délai acceptable est empêchée, chacune des parties peut résilier le contrat par avis écrit à l'autre partie. Le cas échéant, D2S International est en droit de réclamer au Client le paiement des Services sous Contrat effectivement prestés.

5. DEVOIR DU CLIENT QUANT À LA FOURNITURE OU LA REPRISE DES INFORMATIONS, DU MATÉRIEL OU DES PIÈCES

Le Client sera tenu, comme stipulé dans l'offre, et à la demande de D2S International, fournir à D2S International toutes les informations, le matériel et les pièces nécessaires à l'accomplissement des Services sous Contrat. D2S International peut facturer au Client tout retard injustifié ou non raisonnable dans la communication desdits éléments. D2S International s'exonère de toute responsabilité pour les informations, le matériel ou les pièces en sa possession et sujets aux endommagements ou destruction au cours des essais. D2S International décline toute responsabilité pour des éléments restés en sa possession après l'écoulement d'un délai de 30 jours après la date où il a été demandé au Client de les reprendre.

6. GARANTIES - PLAINTES

Les spécifications et prévisions relatives à la production des Services sous Contrat formulées par D2S International à l'attention du Client, sur base des informations, du matériel et des pièces communiquées par ce dernier, ont un caractère purement indicatif. Ces spécifications et prévisions relatives à la production, aux prestations ou aux probabilités, ne constituent dès lors pas une garantie quant aux résultats de production ou de prestations, sauf stipulations contraires expresses écrites. Le Client conserve le contrôle et la responsabilité de la conception mécanique finale de ses équipements, machines, systèmes ou produits. D2S International ne garantit pas que ces équipements, machines, systèmes ou produits ne violent pas les droits découlant de brevets nationaux ou étrangers. Des plaintes sur les Services sous Contrat doivent être communiquées à D2S International par lettre recommandée dans un délai de 8 jours après la fin des Services sous Contrat. Le dédommagement n'excédera jamais le prix des Services sous Contrat.

7. ANNULATION

Les parties conviennent expressément que le Client est redevable à D2S International un tiers du prix convenu comme dédommagement forfaitaire et conventionnel, au cas que le Client annule sa commande avant la mise en œuvre, pendant la mise en œuvre ou après le commencement de la mise en œuvre des Services sous Contrat. En cas de réalisation de plus d'un tiers des Services sous Contrat, le Client est facturé pro rata la mise en œuvre des Services sous Contrat, sauf si D2S International peut prouver une étendue du préjudice plus importante.

8. SOLIDARITÉ

En cas d'un contrat de plusieurs commanditaires, chaque contractant s'engage solidairement et indivisible, quelle que soit sa qualité, à l'exécution des Services sous Contrat et se porte fort vis-à-vis D2S International.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

En cas de nullité ou invalidité de l'une des clauses des présentes conditions générales, ou en cas de non-respect de l'une des clauses, les autres clauses restent d'application. L'ensemble des conditions générales, l'offre de D2S International et la commande du Client comme accepté par D2S International, constituent l'accord complet entre les parties et remplacent toute déclaration orale ou écrite par les parties ou un de ses mandataires. Sans accord par écrit de D2S International, il n'est pas possible d'oralement modifier les présentes conditions générales, d'y ajouter quelque chose ou de les réduire. En cas de contradictions, les présentes conditions générales prévalent, ensuite l'offre de D2S International et uniquement après la commande du Client.

10. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

L'accord entre le Client et D2S International est régi par le droit belge. Les parties peuvent convenir de soumettre des litiges éventuels à un arbitre ou un conseil d'arbitrage. En absence d'un consensus, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront compétents pour connaître desdits litiges.

11. VALIDITÉ

La présente offre reste valable pour une période de trente (30) jours à dater de leur émission.

12. INTITULÉS

Les intitulés sont donnés à titre de simple référence, et ne définissent ni ne limitent les présentes conditions générales.